



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

JUILLET 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 08 juillet 2022 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire.

Tous les membres étaient présents.

PUBLICITE PAR VOIE D’AFFICHAGE DES ACTES PRIS PAR LES MAIRIES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, arrêtés, décisions du Maire, etc) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés.

A compter du 01^{er} juillet 2022, la publicité des actes sera assurée, par principe et pour toutes les collectivités, sous forme électronique sur leur site internet. Toutefois, les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Cros-de-Montvert afin, d'une part, de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés, et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces dits actes, le Conseil Municipal choisit la **modalité de publicité des actes et décisions par publication papier, consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture**. Cette décision pourra être modifiée ultérieurement.

ACHAT D'UN REFRIGERATEUR POUR LE MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal décide d'acheter une armoire frigorifique qui sera installée dans les locaux du Multiple Rural, en remplacement urgent de l'autre tombée en panne, et accepte le devis proposé par l'entreprise EQUIP'FROID, pour un montant de 1 050 € HT.

AMENAGEMENT ET ISOLATION DES GRENIERS DU BATIMENT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal prévoit l'isolation des combles perdus ainsi que l'aménagement d'une partie du plancher, situés au-dessus des appartements dans le bâtiment scolaire.

Après avoir pris connaissance des différents devis faits par les entrepreneurs, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GONTHIER pour la réalisation des travaux suivants :

- Travaux d'isolation pour un montant de 6 307 € HT, avec possibilité d'obtention d'une prime CEE (= certificat d'économie d'énergie) de 1 929.93 € ;
- Travaux d'aménagement et pose de plancher pour un montant de 7 138 € HT.

REFECTION ET MISE AUX NORMES D'UN APPARTEMENT VACANT AUX ANCIENNES ECOLES

Suite au départ du locataire, il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes et de rénovation avant de remettre ce dit logement en location.

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises ci-dessous mentionnées et approuve les devis suivants :

* Entreprise ESCASSUT Jean-Michel

- | | |
|---|---------------|
| - Travaux d'électricité et de mise aux normes | 5 143.17 € HT |
| - Travaux de plomberie et sanitaires | 3 336.43 € HT |
| - Remplacement des VMC | 328.72 € HT |

* Entreprise SARL BAYLE Joffrey

- Travaux de rafraichissement de peinture et de réfection des sols 4 648.73 € HT

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

En prévision du départ à la retraite de Mme Monique DELORT, secrétaire de mairie actuelle, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'attaché territorial pour 20 heures par semaine à compter du 01^{er} septembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal décide qu'une aide sera attribuée aux jeunes qui ont obtenu un diplôme afin de les encourager (le montant reste à déterminer, crédits à prévoir au budget 2023).
- L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Bourbouze et à Fargues est terminé.
- La réfection des routes de Mézergues et de L'Allée est également achevée.
- L'entreprise MONTIL a passé l'épaveuse comme prévu fin juin.

Le Maire, Arlette GASQUET

